

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHÉ</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>
SERVICE
<b>POLICE MUNICIPALE</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 AUT 157

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**AUTORISATION DE CIRCULATION PLAGE**

Nous, Maire de la ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-2,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal n°2024AUT080 du 15/04/2024 autorisant le stationnement du véhicule des secouristes sur la digue de mer,

Vu l'arrêté municipal n°2024TEMP011 du 22/05/2024 de réglementation de la plage 2024,

Vu la demande du Service des Sports de la Ville de Gravelines,

Considérant qu'il y a lieu de d'autoriser la circulation du véhicule des secouristes sur la plage lors de la saison estivale,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de circulation dans la commune.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Le véhicule (de type 4x4 par exemple) utilisé par les secouristes lors de la saison estivale est autorisé à circuler sur la plage dans le cadre de ses actions de prévention et d'intervention.

**ARTICLE 2 :** Ces dispositions seront applicables **du 26/06/24 au 04/09/24.**

**ARTICLE 3 :** La réglementation édictée dans le présent arrêté sera publiée et affichée dans les conditions habituelles.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation, auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**ARTICLE 5 :**

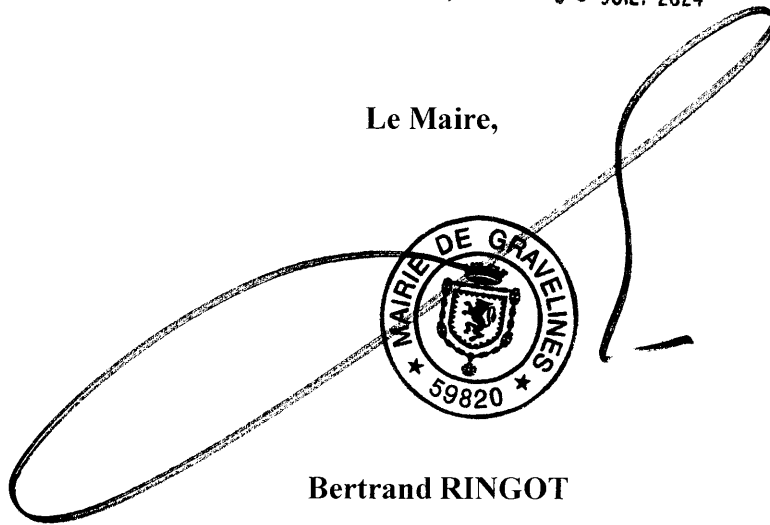
Monsieur le Commandant de Police Nationale et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**DESTINATAIRES :**

M. l'Adjoint au Maire Délégué à l'Animation et aux Evènements de la Ville,  
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES  
M. le Commandant de Police Nationale  
M. le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES  
M. le Chef de Service de la Police Municipale  
M. Le Directeur du Service des Sports  
M. le Directeur du Service Evènementiel

Fait à Gravelines, le 05 JUIL. 2024

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the name of the Mayor.



**Bertrand RINGOT**

Mis en ligne sur le site de la Ville le : 08/07/2024